



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **mardi 16 décembre 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 14h00, en partie en présentiel et en partie en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration**.

Étaient présents :

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI, Mme BENÂTRE, Mme PIAU, Mme HAKEM, Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, Mme DAVID-LECOURT, M. PETITEAU, M. BORÉ,
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT),
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV), Mme SALIMY (CSF), M. PELÉ (CGL),
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

Participaient en visioconférence :

Membre désigné par la CAF : M. DEPLANQUE
Personnalité qualifiée : Mme TRICOT

Étaient représentés :

Personnalité qualifiée : M. SENTENAC (pouvoir à Mme BENÂTRE)
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme SALIMY),
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à M. QUÉRO),

Absents excusés : M. PRAS, M. VERNEYRE, M. GUILLOU

Assistaient à la séance :

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,
Mme RENAUD-MARTIN, Directrice Générale Adjointe Habitat et Patrimoine,
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 16 décembre 2025

Délibération n° 35/25 DG

Objet : ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE REPRESENTANT LES LOCATAIRES AU SEIN DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE NANTES METROPOLE HABITAT

Considérant que,

I – Contexte

Les articles L.421-8 et R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoient que le Conseil d'Administration forme en son sein un Bureau, qui comprend le Président et six autres membres élus au scrutin majoritaire, dont un représentant de locataires.

Par délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020, les membres du Bureau ont été élus par le Conseil d'Administration.

Par délibération n° 09/25 du Conseil d'Administration du 26 juin 2025, Mme Fari SALIMY, représentante de l'association CSF, avait été élue membre du Bureau

II – Argumentaire

Par lettre en date du 1^{er} décembre 2025, Mme Fari SALIMY, représentant les locataires au sein du Bureau du Conseil d'Administration de Nantes Métropole Habitat, a informé le Président de sa décision de démissionner de cette instance à effet du 16 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission. Il est donc proposé de procéder à l'élection d'un nouveau membre en tant qu' élu représentant les locataires, en remplacement de Mme Fari SALIMY.

L'association CGL a proposé la candidature de M. Carl PELÉ en tant que membre du Bureau représentant les locataires.

Le Président soumet alors cette candidature au vote des Administrateurs.

La composition du Bureau serait la suivante, une fois le caractère exécutoire de la présente délibération constaté :

- M. Thomas QUÉRO, Président de droit du Bureau,
- Mme Catherine BASSANI,
- Mme Marie Annick BENÂTRE,
- M. Pascal PRAS,
- Mme Abbassia HAKEM,
- Mme Laurence BROSSEAU,

et,

- M. Carl PELÉ, représentant les associations de locataires.

III – Conclusions

- . Vu les articles L. 421-8 et R.421-12 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- . Vu la délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020 relative à l'élection des membres du Bureau,
- . Vu la délibération n°09/25 du Conseil d'Administration du 26 juin 2025 relative à l'élection de Mme Fari SALIMY en qualité de membre du Bureau,
- . Vu la lettre de démission de Mme Fari SALIMY en date du 1^{er} décembre 2025,
- . Vu l'exposé qui précède,

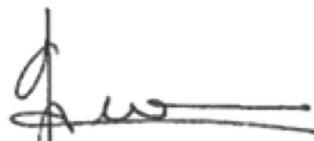
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DÉLIBÉRÉ

Approuve l'élection de M. Carl PELÉ, représentant de l'association CGL, au sein du Bureau du Conseil d'Administration.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 09/25 du Conseil d'Administration du 26 juin 2025 et modifie la délibération n°18/20 du Conseil d'Administration du 18 septembre 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées (20 voix).

Le 16 décembre 2025,



Le Président du Conseil d'Administration
Thomas QUÉRO